

La grande exploitation céréalière francilienne : entre adaptation au contexte social et performance économique

Alioune Badara Dabo

La grande exploitation francilienne semble entrée dans une nouvelle étape de sa longue histoire. Après le temps de la PAC et de l'hyperspécialisation en grande culture (céréales surtout), la proximité urbaine et la demande sociale conduisent à de nouvelles formes de diversification autour de la proximité et de l'agriculture biologique.

La grande exploitation céréalière francilienne fait aujourd'hui face aux mêmes difficultés que les exploitations agricoles du reste de la France métropolitaine (crise économique, sanitaire, instabilité des revenus, renouvellement des générations, etc.), avec comme singularité une importante rente foncière (ou loyer de fermage) liée à la dissociation de la propriété foncière et de l'exploitation. À ces difficultés s'ajoutent des contraintes liées aux pressions de la ville et des outils de transition des exploitations agricoles votés par le Conseil régional d'Île-de-France (Pacte agricole régional en 2018, Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire en 2021...). Ces orientations politiques invitent désormais les agriculteurs à investir pleinement le marché francilien, alors qu'ils étaient jusque-là guidés par plus de cinquante années de Politique agricole commune (PAC) destinée aux marchés mondiaux.

Au-delà des difficultés assez caractéristiques de la localisation périurbaine (prix élevé des terres agricoles, nuisances liées à des vols et dégradations, contraintes de circulation des engins agricoles, etc.), la question de la reconnaissance pèse également, avec une relation complexe des agriculteurs à leur métier et à la succession familiale. Les agriculteurs ont le sentiment de ne pas être reconnus pour le travail qu'ils accomplissent (notamment en tant qu'acteurs de la sécurité alimentaire), à tout le moins d'être « mal considérés » par les citoyens, qui les renvoient aux problèmes de pollution alimentaire ou environnementale. Parallèlement, depuis 1992, les diverses réformes de la PAC poussent les agriculteurs franciliens à s'interroger sur leurs stratégies. Ces réformes ont rendu leurs revenus beaucoup plus vulnérables aux prix, peu ou non rémunérateurs du fait de l'entrée en concurrence de pays producteurs à moindres coûts et des contraintes de production (Bazin *et al.* 2008).

Dans ce contexte, notre propos est d'analyser les stratégies d'adaptation de la grande exploitation¹ céréalière francilienne, désormais appelée à prendre en compte les exigences du bassin de consommation parisien (Poulot 2014).

¹ Nous entendons par grande exploitation les exploitations ayant un produit brut standard (PBS) supérieur ou égal à 100 000 euros et de taille supérieure à 80 ha (Agreste, 2010). Un PBS décrit le potentiel de production des exploitations agricoles et permet de les classer selon leur dimension économique en petites, moyennes et grandes exploitations (Agreste, 2010). Notre analyse s'est basée sur des données d'Agreste (2010), notamment dans le cadre de notre contrat de thèse en Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE).

La grande exploitation céréalière francilienne : un marqueur paysager et économique

La grande exploitation céréalière francilienne structure et entretient de grands paysages d'Île-de-France (Moriceau 2010). Elle s'étend jusqu'à une centaine de kilomètres autour de Paris, sur des espaces de la grande couronne parisienne, et fait partie des exploitations les plus performantes de France en termes de revenu par exploitation. La région Île-de-France se classe en effet au quatrième rang français pour son potentiel économique agricole par exploitation, avec des écarts importants selon les filières (DRIAAF 2012). Elle compte ainsi près de 4 425 exploitations agricoles (plus de 3 400 en grandes cultures, près de 310 en maraîchage et horticulture, près de 152 en herbivores hors bovins), qui occupent encore près de la moitié du territoire francilien, soit 564 000 ha de superficie agricole utile.

Figure 1. La grande culture céréalière, un marqueur paysager en Île-de-France



Photo : A. Dabo, 2018.

Une grande exploitation marquée par la grande culture : des processus de diversification

Les grandes cultures (blé tendre, orge, colza, betterave) occupent encore plus de 92 % des surfaces agricoles d'Île-de-France (huit exploitations agricoles franciliennes sur dix sont en grandes cultures) pour près de 74 % du revenu agricole (Agreste, 2020). Elles sont, en Île-de-France, le lieu privilégié d'une diversification qui s'exprime, soit dans le domaine agricole par l'ajout d'une culture ou l'investissement de la totalité de la filière (des semences à la transformation), soit hors domaine agricole². En 2010, 13 % des exploitations agricoles franciliennes pratiquent une activité de diversification contre 8 % en 2000, et 75 % de ces exploitations sont spécialisées en grandes cultures (Agreste, 2010)³. Ces formes agricoles participent à la définition d'une agriculture métropolitaine pour répondre à l'ensemble des besoins d'une métropole. Cette agriculture métropolitaine est exigeante en termes de compétences techniques, puisqu'elle induit une complexité de gestion technique pour organiser, dans l'espace et dans le temps, la distribution et la

² On peut repérer trois types de diversification : la diversification peut être *verticale*, c'est-à-dire par les filières : il en est ainsi de certains céréaliers qui transforment leurs blés en farine puis en pain ; elle peut être *horizontale*, avec adjonction de cultures ou d'ateliers différents : ainsi quand des céréaliers en viennent à faire un peu de maraîchage ou d'arboriculture ou encore de l'élevage de volailles ; la dernière diversification est dite *oblique*, les agriculteurs faisant des activités hors agriculture : production d'énergie (méthanisation, photovoltaïque...), activité touristique, location de salle de réception dans des bâtiments agricoles (Dabo 2021).

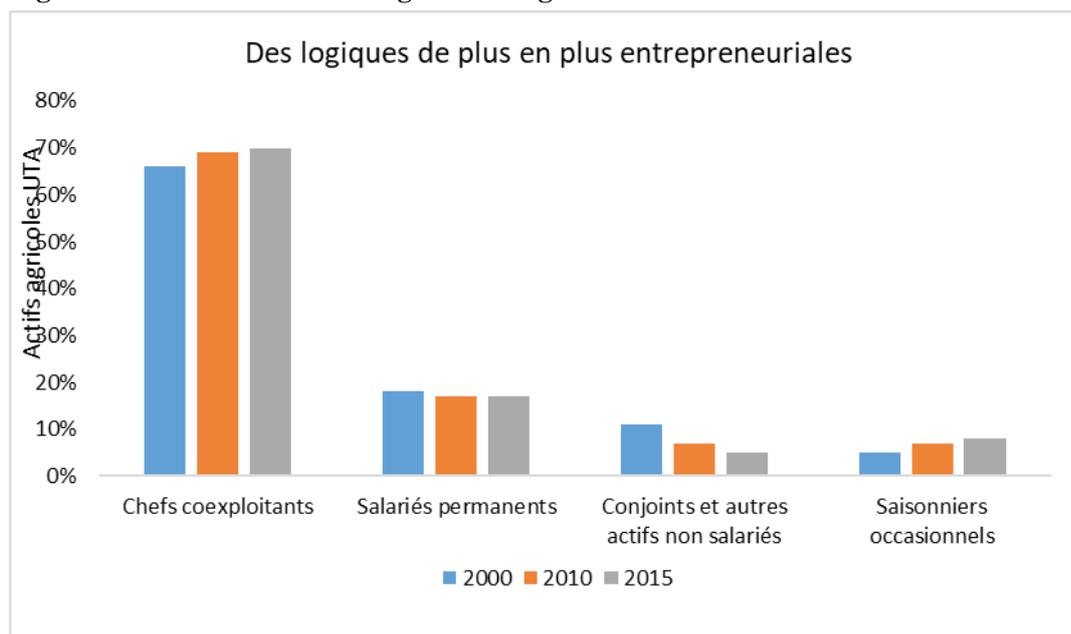
³ Les statistiques de 2020 sur la diversification des exploitations agricoles ne sont pas encore disponibles.

conduite des différentes productions ; à cela s'ajoutent des tensions qui se reportent sur les conditions de travail des agriculteurs (Aubry 2007) dans un contexte de diminution de la main-d'œuvre familiale.

La grande exploitation céréalière francilienne : des logiques de plus en plus entrepreneuriales

Cette réorientation de la production joue sur les structures agricoles, avec notamment une reconfiguration des formes d'organisation sociale et économique de la production agricole (Hervieu et Purseigle 2013 ; Purseigle et Mazenc 2021). Les exploitations agricoles font de plus en plus appel à la délégation du travail et au salariat.

Figure 2. Évolution des actifs agricoles en grandes cultures de 2000 à 2015



Source : Agreste, 2015.

En 2015, les emplois agricoles représentaient plus de 900 salariés extra-familiaux, soit un peu plus de 2 % par rapport à 2010 (Agreste, 2015). Ainsi, la grande exploitation céréalière francilienne est de moins en moins organisée autour d'un travail de type familial.

Entre capitalisme agricole et « nouveau paysan » : quelle performance économique ?

Le développement urbain impose des changements aux agriculteurs. Ils sont désormais appelés à répondre à des défis qui questionnent les conditions d'exercice du métier et l'ancrage territorial des pratiques agricoles. Ainsi, les attentes nouvelles – alimentaires, paysagères, environnementales – des villes et des habitants pèsent sur les contours de l'activité agricole et du métier d'agriculteur à tel point que certaines collectivités territoriales et des collectifs citoyens interviennent pour l'installation d'agriculteurs et d'agricultures susceptibles de couvrir leurs besoins alimentaires (Poulot 2014). Or, comme toute entreprise productive, l'exploitation agricole a aussi des exigences économiques et commerciales.

Une grande exploitation céréalière organisée en vue de l'exportation : repenser les liens entre aménités alimentaires, paysagères, environnementales et exigences économiques

La principale source de revenus des exploitations de grandes cultures franciliennes est issue de la production agricole, les subventions étant en deuxième position (DRIAAF 2012). En 2019, le rendement en blé tendre en Île-de-France est estimé à 88 q/ha, soit 12 % de plus que la moyenne nationale (Agreste, 2020). Cette production de blé panifiable suffirait pour la consommation locale, mais une majeure partie sort de la région *via* les coopératives (plus de 74 % de la production francilienne), forçant celle-ci à importer des blés d'autres régions françaises et d'autres pays pour compléter la production et obtenir la gamme de farines nécessaire aux besoins des Franciliens (IPR 2012).

Toutefois, l'orientation exportatrice de l'Île-de-France est menacée par l'entrée en concurrence de pays producteurs à moindres coûts, comme l'Inde, le Brésil ou l'Argentine. En 2020, la production mondiale de blé était estimée à 763 millions de tonnes, l'Union européenne en produisait 15 % et la France 4 % (Agreste, 2021). Cette production mondiale abondante a des conséquences sur les prix payés aux agriculteurs, d'autant que, depuis la réforme de la PAC de 1993, ces derniers sont alignés sur les cours mondiaux. Ainsi, on observe depuis 2013 une baisse du prix du blé tendre meunier vendu à Rouen, ce qui pousse certains agriculteurs à se tourner de plus en plus vers la demande locale. Ces stratégies de prise en compte des exigences de la ville proche sont également liées à la faible capacité de stockage des productions céréalières des agriculteurs franciliens. On observe des difficultés de construction de silos liées aux règles d'urbanisme, à la mise aux normes, à la réglementation pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)⁴ et à la complexité et lenteur des procédures d'autorisation (DRIAAF 2012).

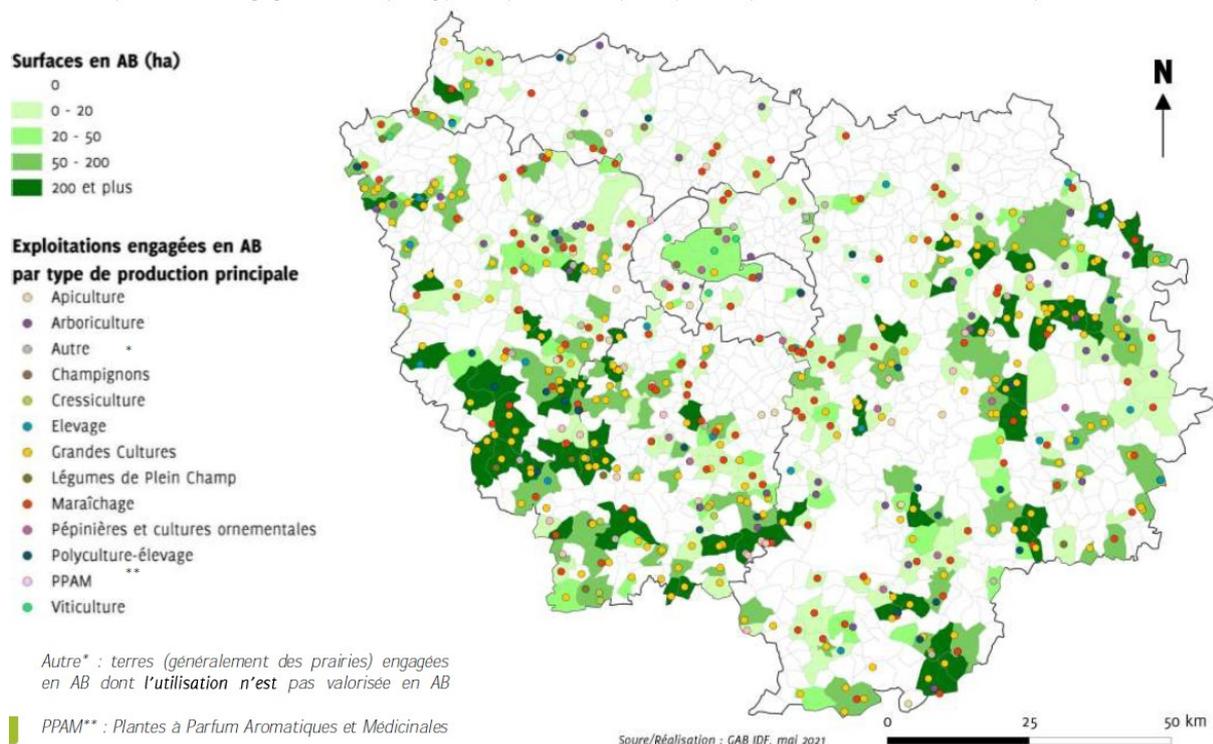
Progression de la production biologique et transformation à la ferme : un nouvel âge du capitalisme agricole ?

L'idée d'inscrire les systèmes de production dans une démarche de développement territorial privilégiant l'agriculture biologique se diffuse auprès des agriculteurs franciliens. En 2020, 33 103 ha sont cultivés en agriculture biologique, soit près de 5,8 % de la SAU régionale (GAB, 2021) contre 9,5 % à l'échelle nationale (mais seulement 2,5 % de la SAU en Hauts-de-France, autre région de grande culture, où cela représente toutefois 52 651 ha – GAB, 2020). Les exploitations en agriculture biologique représentent 11,8 % des exploitations franciliennes ; elles sont au nombre de 565, et 236 parmi elles sont en grandes cultures, soit 41,8 % des exploitations en agriculture biologique (GAB, 2021).

⁴ Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une ICPE. Voir : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations>.

Figure 3. Une logique progression de l'agriculture biologique en Île-de-France

Exploitations engagées en AB par type de production principale et par surfaces cultivées en AB par commune



Source et réalisation : GAB IDF, 2021.

L'agriculture biologique progresse ainsi lentement chez les céréaliers, car beaucoup craignent une baisse « dangereuse » des rendements, qui viendrait remettre en cause leur mission nourricière pour le plus grand nombre. Ils contribuent à leur manière à la satisfaction des besoins alimentaires des Franciliens. Leur réponse passe par différents canaux, dont la transformation à la ferme et la participation aux circuits courts. En outre, ils s'engagent, hors de l'alimentaire, à fournir des services qui conduisent à une tertiarisation de leur activité, qui fait évoluer le métier d'agriculteur : ateliers pédagogiques et touristiques, location de bâtiments (logements, événements, entreposages divers). Ces changements engagent de nouvelles modalités de gestion, d'autres montages sociétaires, une transformation des structures de production, qui manifestent un nouvel âge du capitalisme agricole.

Une évolution vers la diversification et l'agriculture biologique

Les différents paramètres que sont le marché, la proximité et les attentes sociétales conduisent à l'évolution de la grande exploitation francilienne qui, de l'hyperspécialisation céréalière et en grande culture, s'engage vers plusieurs formes de diversification et vers l'agriculture biologique. La demande urbaine incite notamment les agriculteurs à devenir autre chose que des chefs d'exploitation agricole (Poulot 2014), quand les transformations sociales des années 1950 les enjoignaient à quitter leur statut de paysans pour devenir agriculteurs (Mendras 1958). Pris entre un retour à des fonctions paysannes et un rôle de chef d'entreprise multicartes, ils doivent réorganiser leurs différentes activités et repenser leur collectif de travail, qui ne repose plus uniquement sur les forces familiales. De nouveaux défis s'imposent au métier d'agriculteur, participant de son attractivité auprès des jeunes et des néoruraux, les enjeux alimentaires étant devenus des questions sanitaires et environnementales globales.

Bibliographie

- Aubry, C. 2007. *La gestion technique des exploitations agricoles, composante de la théorie agronomique*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, INP, Toulouse, p. 1-11.
- Bazin, G., Hairy, D., Bourgeois, L., Jacquot, M., Boussard, J.-M., Kroll, J.-C., Clavel, J.-C., Neveu, A., Delorme, H., Papy, F., Garnotel, J. et Servolin, C. 2008. « Quelle politique agricole pour l'Europe ? », *Pour*, n° 198, p. 23-35. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-pour-2008-3-page-23.htm>.
- Dabo, A. B. 2021. « Le foncier agricole : un commun dans le pacte agricole de la région Île-de-France ? », *Pour*, n° 239, p. 139-150. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-pour-2021-1-page-139.htm>.
- Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Île-de-France. 2012. « Plan régional de l'agriculture durable », p. 1-173.
- Hervieu, B. et Purseigle, F. 2013. *Sociologie des mondes agricoles*, Paris : Armand Colin.
- Institut Paris Région (IPR). 2012. « Une métropole à ma table, l'Île-de-France face aux défis alimentaires », *Les Cahiers de l'Institut Paris Région*, n° 173, p. 158-161. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/une-metropole-a-ma-table-lile-de-france-face-aux-defis-alimentaires/>.
- Mendras, H. 1958. *Les Paysans et la modernisation de l'agriculture*, Paris, Éditions du CNRS, Travaux du Centre d'études sociologiques.
- Moriceau, J.-M. 2010. « Les fermiers de l'Île-de-France et leur ferme au cœur du XIX^e siècle : une affaire patrimoniale », in C. Le Mao *et al.*, *Les Élites et la terre*, Paris : Armand Colin, p. 47-57.
- Poulot, M. 2014. « Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ? », *Espaces et sociétés*, n° 158, p. 13-30. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2014-3-page-13.htm>.
- Purseigle, F. et Mazenc, L. 2021. « Des cultures sous tensions. Les rationalisations des grandes entreprises agricoles », *L'Année sociologique*, n° 71, p. 127-161. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2021-1-page-127.htm>.

Alioune Badara Dabo est né à Rufisque, au Sénégal. Il a obtenu une licence en écologie et aménagement à l'Université de Lorraine en 2010 puis un master 2 en géographie et aménagement du territoire à l'Université Paris Nanterre en 2015. Il poursuit actuellement une thèse de géographie en Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) avec l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France et le Laboratoire CNRS-LAVUE de l'Université Paris Nanterre.

Pour citer cet article :

Alioune Badara Dabo, « La grande exploitation céréalière francilienne : entre adaptation au contexte social et performance économique », *Métropolitiques*, 24 novembre 2022. URL : <https://metropolitiques.eu/La-grande-exploitation-cerealiere-francilienne-entre-adaptation-au-contexte.html>.

DOI : <https://doi.org/10.56698/metropolitiques.1857>.